



## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

# Trophée des Minquiers

Organisée par le Yacht Club de Granville et la Société Nautique de La Baie de St Malo  
26-27 SEPTEMBRE 2020

## 1. REGLES

- 1.4 Heure conventionnelle du coucher du soleil : 19 :50  
 1.5 Catégorie de RSO applicable : 4  
 1.6 Toutes les heures des présentes instructions sont en heure légale française.  
 1.7 Règles spéciales COVID 19 : Chaque équipier doit avoir rempli un questionnaire d'auto-évaluation sanitaire à remettre au skipper:

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire\\_Auto-Evaluation.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf)

Si ce questionnaire fait apparaître une ou plusieurs réponses négatives, il est fortement recommandé à l'équipier en cause de débarquer ou au skipper de lui demander de débarquer.

Chaque skipper devra avoir pris connaissance des informations suivantes :

[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Guide\\_Sanitaire\\_plaisance.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Guide_Sanitaire_plaisance.pdf)

Malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19 que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course.

**La liste d'équipage devra en outre comporter le numéro de téléphone de tous ses équipiers.**

## 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'information : YACHT CLUB DE GRANVILLE et SNBSM ou sur le site web du Yacht Club : [www.yachtclubgranville.com](http://www.yachtclubgranville.com)

## 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 4 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié sur le site internet du Yacht Club de Granville avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

## 4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : Yacht Club de Granville et SNBSM

## 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant

Date	Heure approximative du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
26/09	14 :15 Bouée Videcoq pour un parcours côtier vers St Malo	IRC - OSIRIS
27/09	10 :00 Parcours côtiers St Malo - Chausey	IRC OSIRIS

- 5.3 Heure limite du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régate : 13 :00

## 6. PAVILLONS DE CLASSE

Pavillon C sur le pataras pour les IRC, Pavillon N pour les Osiris

## 9. MARQUES

Marques de départ	Marques de parcours et de dégagement	Marques de changement de parcours	Marques d'arrivée
Voir annexe parcours, ou bouée orange	Bouée Blanche	sans objet	Bouée orange ou marque précisée dans les parcours

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Description des zones considérées comme des obstacles : n/a

Il est rappelé que les bateaux de commerce et passagers sont prioritaires dans les zones portuaires et chenaux d'approche.

**11. LE DEPART**

11.1 Voir annexe parcours

**15. HEURES LIMITES**

15.1 Le 26/09 : 20 :00 - Le 27/09 : 17 :00

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Emplacement du secrétariat du jury : A St Malo au bureau de la SNBSM des Bas sablons ; à Granville au Yacht Club de Granville.

16.2 Heure limite de dépôt des réclamations : 1 heure après l'arrivée du dernier bateau

**17. CLASSEMENT**

17.1 Nombre de courses à valider pour valider la compétition : 1

**18. REGLES DE SECURITE**

18.1 Les listes d'équipages et éventuelles modifications devront être déposées au Comité de Course avant le départ du bateau, sauf si elles ont été remplies en ligne auparavant.

18.3 **Canal VHF : 72**

**20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

20.2 Heure limite d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : le samedi 26 septembre 12 :00

**21. PUBLICITE**

Conditions applicables à la publicité fournie par l'autorité organisatrice : na

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Identification des bateaux officiels n/a

**23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS** : Identification des bateaux accompagnateurs : n/a

**28. RESULTATS : Résultats de la 1<sup>ère</sup> Manche sur le ponton avec remise de paniers gourmands dès que possible après l'arrivée des derniers.**

**ARBITRES DESIGNES :**

Nom du président du comité de course : Laurent Traver

Nom du président du jury : Jean Journée

---

# PARCOURS

Réduction de parcours ou pointage officiel possibles aux marques suivie d'un \*  
DES MODIFICATIONS DE DEPART ET/OU DE PARCOURS POURRONT ETRE APPORTEES SUR MER PAR  
VHF SI LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES L'EXIGENT SUR LE CANAL 72.

## ➤ Samedi 26 Septembre

**PARCOURS VERS ST MALO (env. 28 milles)**

**LIGNE DE DEPART ENTRE LE BATEAU COMITE ET UNE BOUEE ORANGE MOUILLEE SOUS LE VENT  
DE LA BOUEE VIDEOCOQ (Distance entre 0,5 et 1 mille)**

1. Bouée « Videcoq » à laisser à Bâbord
2. Bouée Sud-Est Minquiers à contourner en la laissant à Bâbord*
3. Bouée « La roche aux Anglais » à laisser à Tribord*
4. Bouée « Le Crapaud du Bey » à laisser à Bâbord*
Arrivée entre le Coffre 3 (position approximative 48° 38.0145' N 002° 02.3243' W) à laisser à Bâbord et un bateau du comité.

*Pour les premiers, merci de prévenir le Comité de course environ 30 minutes avant l'arrivée  
estimée.*

## ➤ Dimanche 27 Septembre

**PARCOURS ST MALO - CHAUSEY (Environ 27 milles)**

**LIGNE DE DEPART ENTRE LE COFFRE 2 ET LE BATEAU COMITE**

1. Tourelle « Le Buron » à laisser à Bâbord
2. Bouée « Le Sou » à laisser à Bâbord
3. Bouée « Atterrage St Malo » à contourner en la laissant à Tribord*
4. Bouée « Videcoq » à contourner en la laissant à Bâbord*
Arrivée entre le comité à laisser à Tribord et une bouée orange mouillée à environ ¼ de mille dans le Sud-Sud-Ouest du phare de Chausey.